

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2023**

Date de convocation du Conseil : 06 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 18 octobre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, M. THERRAS, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers

Excusés : Mme MOULIN (procuration à M. ALLOIN), Mme CLAMARON (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme PERRIN (procuration à Mme COCCO), M. SCHROLL (procuration à M. AMOROS), Mme BOYADJIAN (procuration à Mme PENARD), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme NABETH (procuration à M. DJORKAEFF), Mme DELEUZE (procuration à M. MANSERI), M. BONET (procuration à M. DANIELIAN), Mme ASTIER (procuration à Mme LEBLANC), M. WANTERSTEN (procuration à M. MERCADER), Mme BATISTA (procuration à Mme DARRIEUMERLOU)

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE

=====
Objet : Activités socio-éducatives au collège (CEL) – Attribution et répartition de la subvention par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)

Mesdames, Messieurs

VU l'arrêté relatif à l'attribution de subvention 2023 du 19 juillet 2023 de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES),

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 02 octobre 2023,

CONSIDERANT que, comme chaque année, la Ville présente un dossier de demande de subvention aux services de l'Etat dans le cadre d'actions socio-éducatives,

CONSIDERANT que la subvention globale de toutes les actions retenues est attribuée par la DRAJES à la Ville de Décines-Charpieu qui a en charge de reverser aux structures le montant alloué par la DRAJES pour chaque action retenue,

CONSIDERANT que le recteur de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon a retenu les opérations suivantes au titre de l'année scolaire 2023/2024,

Actions	Organisateur	Coût de l'action	Subvention accordée
Ludothèque temps méridiens collège M. Bastié	service culturel-Ville de Décines-Charpieu	1 600 €	800 €
Ludothèque temps méridiens collège. G. Brassens	service culturel-Ville de Décines-Charpieu	1 600 €	800 €
Découverte et initiation à la pratique du Rugby à XIII	DECINES RUGBY LEAGUE	5 600 €	2 000 €
Echecs au collège G. Brassens	CENTRE LEO LAGRANGE	2 100 €	800 €
Atelier Rock au collège G. Brassens	DECIBEL	1 900 €	1 000 €
Atelier Rock au collège M. Bastié	DECIBEL	1 900 €	1 000 €
break dance au collège M. Bastié	Urbanitaire	3 360 €	2 520 €
break dance au Collège G. Brassens	Urbanitaire	3 360 €	2 520 €

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ACCEPTER** la subvention de 11 440 € versée par la DRAJES dans le cadre des activités socio-éducatives au collège,
- **AFFECTER** cette somme au financement des actions socio-éducatives au collège,
- **PROCEDER** à la répartition suivante :
 - 1 600 € pour la ville de Décines-Charpieu – Ludothèque au collège G. Brassens et collège M. Bastié
 - 2 000 € pour le Décines rugby League - Initiation et découverte de la pratique du Rugby à XIII au collège G. Brassens
 - 800 € pour Léo Lagrange – Atelier Echecs au Collège G. Brassens
 - 2 000 € pour Décibel – Atelier rock au collège M. Bastié et Atelier rock au collège G. Brassens



- 5 040 € pour l'association Urbanitaire – Ateliers Break Dance au collège M. Bastié et G. Brassens
- **RAPPELER** que la dépense est inscrite au Chapitre 67 – Charges exceptionnelles de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 15 – Jeunesse,
- **RAPPELER** que la recette est inscrite au Chapitre 74 – Dotations et participations de l'exercice en cours sur le Compte gestionnaire 15 – Jeunesse,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Mme CLAMARON à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN (par procuration), M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme PERRIN (par procuration), M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme NABETH (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20231012-D-SEJC-23101217-DE
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023